

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq février, le Conseil Municipal de Blaison-Saint-Sulpice s'est réuni, dûment convoqué le trente et un janvier, à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique OZANGE, Maire.

**Étaient présents:** Mrs et Mmes : Dominique OZANGE, Jean-Claude LEGENDRE, Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Patrice BRUT, Jacky CARRET, Nathalie LANCIEN, Valérie ANTIER, Bertrand BABIN, Stéphanie BEILLOUIN-FORESTIER, Annie DUVAL, Laurence ICKX, Vincent LELIEVRE, Dominique LEON, Manuel PILARD, Fanny SOARES, Bruno POUIVET et Valérie THAREAUT.

**Absent excusé :** Richard MARECHAL a donné pouvoir à Jean-Claude LEGENDRE, Anthony PASCAUD a donné pouvoir à Patrice BRUT, Pierre BROSELLIER a donné pouvoir à Annie DUVAL, Gaëlle DEMARS a donné pouvoir à Stéphanie BEILLOUIN-FORESTIER, Franck DEVIERE a donné pouvoir à Vincent LELIEVRE, Sylvie LEGAGNEUX a donné pouvoir à Fanny SOARES et Cyril SOULLARD a donné pouvoir à Bertrand BABIN.

Vincent LELIEVRE a été nommé secrétaire de séance.

### **1-Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 janvier 2018**

Le Procès-Verbal de la séance du 4 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

### **2- Intercommunalité**

M. Jean-Claude LEGENDRE fait un compte-rendu du collège des maires du 23 janvier 2018. La Communauté de Communes doit établir un Plan Local de l'Habitat (PLH) compte tenu de sa taille (plus de 30 000 habitants et comportant une commune de plus de 10 000 habitants). Il aurait été possible de coupler cette étude avec la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) mais une minorité de blocage des communes s'y oppose. Un projet de territoire sera cependant élaboré pour nourrir le PLH dans un premier temps et le PLUI un jour.

### **3 – Fonction publique : recrutement d'un adjoint administratif**

M. le Maire expose que Mme Isabelle Ruan quitte ses fonctions au sein de la commune. Il est nécessaire de la remplacer et de recruter en conséquence. Les délibérations nécessaires seront présentées au mois de mars.

### **4 – Urbanisme : achat de parcelles**

#### **Délibération n° 2018-02-1**

M. le Maire informe le conseil municipal que les parcelles A 2124 et A 2125 La Hutte – Blaison-Gohier, propriété de M. Christian Bouchaud, sont de fait incluses dans la voirie communale, sans qu'aucun acte notarié n'ait formalisé cette situation.

M. le Maire propose de régulariser cette situation en acquérant ces deux parcelles à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'acquérir ces deux parcelles et charge M. le Maire de toutes les signatures à venir.

## **5 - Informations :**

### **Programme de voirie 2018**

Dans le cadre des projets communaux à l'étude sur Blaison-Gohier, certains concernant la voirie font l'objet d'une première présentation au conseil :

L'aménagement du carrefour de la Gervaisière à l'entrée du bourg et l'aménagement du carrefour de la Péchardière à la sortie du bourg.

Ces projets avec celui de l'embellissement de la place de l'église à Saint-Sulpice et l'amélioration de voiries à Raindron font l'objet d'une demande de subvention départementale (DETR) auprès de la Préfecture.

### **Collecte des déchets**

Une information dans le bulletin municipal est prévue, pour informer les habitants que pour toute question concernant le marquage au sol des endroits de collecte, il leur appartient de contacter le SMITOM.

**Séance levée à 21 h 15**